



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 13/2017

concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de se conformer à notre *Règlement du Conseil communal* ainsi qu'au *Règlement sur la comptabilité des Communes* (RCCom), la Municipalité présente ce préavis suite, notamment, à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles qui ont dû être engagées ces derniers mois dans certains bâtiments du Centre scolaire communal.

Ainsi, au vu des travaux d'entretien réalisés ainsi que ceux attendus d'ici à la fin de l'année sur divers bâtiments du Centre scolaire, la Municipalité prévoit un dépassement du budget 2017 lié à l'entretien des dits bâtiments.

Ces dépenses sont justifiées de la façon suivante :

- **Déménagement de la salle de Logopédie (PPLS) et aménagement d'une salle de couture**
La libération du local du jardin d'enfant dans l'ancien collège a permis de rapatrier la salle de couture. Puis le déménagement de la salle de psychomotricité à la galerie de la salle de gym a libéré l'annexe, ce qui a permis d'installer une salle de classe supplémentaire demandée par l'ASCOT.
- **Salle de gym**
Un affaissement localisé du sol souple a nécessité une réparation en profondeur. La sonorisation de la salle doit être remplacée, et nous souhaitons poursuivre le remplacement de l'éclairage par la technologie LED.
- **Abri PC**
Une inspection du Service cantonal a révélé de fortes dégradations de l'abri PC, notamment la grande porte coulissante (rouille). Ces coûts seront pris sur la *réserve entretien abri* attribué par le Canton à notre Commune, mais les dépenses figureront tout de même sur le compte *entretien du bâtiment*.

Un tableau récapitulatif vous permettra de mieux comprendre quels sont les travaux qui ont été réalisés ou qui sont prévus pour cette année sur le compte 351.3141 – entretien des bâtiments du Centre scolaire :

Description	Budget/CHF	Engagé/CHF	Prévision/CHF	Sous-Totaux/CHF
Salle de Logopédie				
Porte phonique		2 514,25		
Plafond acoustique		20 931,05		
Rideaux		2 406,75		
Salle de couture				
Revêtement sol		8 137,35		
Remplacement porte		2 970,00		
Electricité		6 435,25		
Peinture		6 840,00		
<i>Sous-Total</i>				50 234,65
Salle de gym				
Réparation sol sport		3 830,00		
Eclairage LED Hall			18 000,00	
Réparation sono			20 000,00	
<i>Sous-Total</i>				41 830,00
Abri PC				
Entretien éléments		10 263,30		
Réfection porte abri		28 613,15		
<i>Sous-Total</i>				38 876,45
Travaux d'entretien				
Base entretien	77 000,00	55 043,04	10 337,81	
Réfection sol classes	35 000,00	16 103,05		
Mandat nettoyage	10 000,00	9 575,00		
<i>Sous-Total</i>				91 058,90
Total	122 000,00	173 662,19	48 337,81	222 000,00

Dépassement demandé	100 000,00
----------------------------	-------------------

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 10 ans.

Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 13 novembre 2017, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 13/2017,
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu le rapport des Commissions des constructions et des finances,
Décide d'accepter le préavis 13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire et d'accorder ce dépassement à hauteur de CHF 100'000.- TTC.

Commugny, le 13 novembre 2017

Le Municipal responsable : Yves Hermanjat



Au nom de la Municipalité

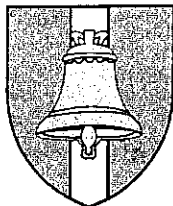
la syndique

la secrétaire



O. Decré

N. Sereno-Régis



Conseil communal Commission des finances

Rapport sur le préavis municipal 13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire

Commugny, le 28 novembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de Michèle Luyet, Charles Claris, Cyrill Schuler, Emanuel Weisskopf et René Braun, s'est réunie le lundi 13 novembre 2017 à la maison de Commune en présence de la Municipalité.

Lors de cette séance, M. Yves Hermanjat, municipal responsable des constructions, nous a présenté en détail le contenu du préavis qui vous est soumis ce soir. Dans sa séance du 27 novembre 2017, la Commission des finances a discuté du contenu de ce préavis reçu par courriel en date du 14 novembre.

Considérations

Tous les travaux proposés, soit le déménagement de la salle de couture et de la salle de logopédie, l'installation d'une salle de classe supplémentaire, la réparation de la salle de gym suite à un affaissement et une forte dégradation de l'abri PC, étaient imprévisibles. Concernant l'abri PC, un contrôle régulier du fonctionnement du matériel permettrait de diminuer les frais d'entretien.

Certains de ces travaux ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Ayant constaté que le budget pour l'entretien des bâtiments allait être dépassé, la Municipalité a décidé d'informer notre Conseil communal.

Conclusion

Suite à son analyse, la Commission des finances considère que le dépassement de budget demandé est nécessaire et justifié. Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à CHF 100'000.-. Cet investissement sera financé par la trésorerie courante et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement. L'amortissement se fera sur une période de 10 ans.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire.

Le Conseil communal de Commugny

- Vu** le préavis municipal N° 13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire,
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide** d'accepter le préavis 13/2017, soit une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire et d'accorder ce dépassement à hauteur de CHF 100'000.-TTC.

Pour la Commission des finances :

Michèle Luyet

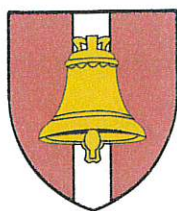
Charles Claris

Emanuel Weisskopf

Cyrill Schuler

René Braun





Conseil communal Commission des Constructions

Rapport sur le préavis municipal n°13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du centre scolaire

Commugny, le 30 novembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des constructions a été conviée par la Municipalité le 13 novembre 2017 pour la présentation du préavis 13/2017. La Commission des constructions était représentée par Omar Sharif, Lis Karlsson, Geneviève Walter, Jan Madsen et Alain Gonthier.

La Commission des constructions considère que les travaux effectués étaient nécessaires pour satisfaire à l'exigence de l'ASCOT demandant l'ouverture d'une classe supplémentaire au vu du nombre d'élèves inscrits pour la rentrée de juillet 2017 et pour la réorganisation des locaux suite à l'ouverture de cette classe.

La réparation du sol souple de la salle de gym était elle aussi indispensable pour une utilisation sans risques. La continuation du remplacement des éclairages par des technologies LED va dans le sens des économies d'énergie.

Les travaux de remise en état de l'abri PC étaient eux aussi obligés, la porte étant bloquée par la rouille, par manque d'entretien régulier.

La Commission des constructions relève qu'il serait utile que la Municipalité dispose d'un plan d'entretien avec des intervalles d'intervention définis pour les différents bâtiments et installations, ce qui éviterait les mauvaises surprises et garantirait le maintien du patrimoine de la commune en bon état en tous temps.

Conclusion

A la suite de son analyse et au vu de ce qui précède, la Commission des constructions unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 13/2017 tel que présenté et d'autoriser le dépassement de budget 2017 de 100'000.- TTC pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire.

Vu le préavis municipal n°13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du centre scolaire

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission des Constructions chargée de l'étude de cet objet,

Décide d'accepter le préavis municipal le préavis municipal n°13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du centre scolaire

Pour la Commission des Constructions:

Gonthier, Alain

Madsen, Jan

Karlsson, Lis

Sharif, Omar

Walter, Geneviève
